

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26335215

Déposé
04-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0403064593

Nom(en entier) : **Floridienne**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Drève Richelle 161P bte 4
1410 Waterloo**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), CAPITAL, ACTIONS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Floridienne, reçu par le Notaire Dominique ROULEZ, à Waterloo, le 2 juin 2026, en cours d'enregistrement, que celle-ci a voté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – Annulation d'actions propres.

L'assemblée décide d'annuler 9.420 actions propres acquises par la société.

En conséquence, l'assemblée décide que la réserve indisponible créée pour l'acquisition des actions propres est supprimée en vertu de l'article 7:219, §4 du Code des sociétés et des associations.

DEUXIEME RESOLUTION -ADAPTATION DES STATUTS

L'assemblée décide dès lors de modifier le texte de l'article 5 des statuts, qui sera désormais rédigé de la manière suivante, à la suite de l'annulation de 9.420 actions propres, sans modifier le montant du capital :

« Le capital s'élève à 4.854.769,98 euros. Il est représenté par 9.959.150 actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. »

TROISIEME RESOLUTION - Pouvoirs.

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs :

- au Conseil d'administration, pour l'exécution des décisions qui précèdent ;
- à W. INVEST SA représentée par Monsieur Gaëtan WAUCQUEZ et à HEXAGON ADVISORY SRL représentée par Monsieur Thibaut HOFMAN, chacun pouvant agir séparément, pour accomplir toutes les formalités auprès de toutes administrations compétentes ;
- au notaire instrumentant pour coordonner les statuts de la société et en déposer un exemplaire auprès du tribunal de l'entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Dominique ROULEZ, à Waterloo

Déposés en même temps que l'extrait : une expédition de l'acte. La liste de présences avec les procurations.

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173-1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").